

MISSION D'APPUI ET D'EXPERTISE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Expertise en réalisation d'un inventaire des barrières juridiques à la promotion des droits des patient·es

PAYS	GUINEE
EXPERTISE RECHERCHEE	UN.E CONSULTANT.E POUR LA REALISATION D'UN INVENTAIRE DES BARRIERES JURIDIQUES A LA PROMOTION DES DROITS DES PATIENT·ES
PERIODE	JUILLET 2024
NOMBRE DE JOURS	NEUF (09) A ONZE (11) JOURS
DATE DE CLOTURE DE DEPOT DES CANDIDATURES	DIMANCHE 30 JUIN 2024 A 17H GMT
ADRESSE D'ENVOI DES CANDIDATURES	Les candidatures complètes seront à adresser par courriel à l'adresse suivante : recrutement.guinee@solthis.org avec l'objet avec la mention dans l'objet « <i>Inventaire des barrières juridiques à la promotion des droits des Patient·es - IMPULSE</i> »

SOMMAIRE

1	SIGLES ET ACRONYMES	2
2	SOLTHIS	3
3	LE PROJET IMPULSE EN GUINEE	4
3.1	CONTEXTE	4
3.2	RATIONNEL DU PROJET	4
3.7	DONNEES CLES SUR LE PROJET	6
3.8	OBJECTIF DU PROJET	7
3.9	RESULTATS ATTENDUS DU PROJET	7
3.10	PLACE DE L'EXPERTISE RECHERCHEE DANS LE PROJET	7
4	PRESENTATION DE L'EXPERTISE RECHERCHEE	7
4.1	CONTEXTE & ANALYSE	7
4.2	OBJECTIFS DE L'EXPERTISE	9
4.2.1	Objectif général	9
4.2.2	Objectifs spécifiques	9
4.3	RESULTATS ATTENDUS	9
4.4	METHODOLOGIE SOUHAITEE	9
5	DESCRIPTION DE LA MISSION	9
5.1	DESCRIPTIF SUCCINCT DU·DE LA MISSION	9
5.2	ACTIVITES SPECIFIQUES ET RESPONSABILITES DU·DE LA CONSULTANT·E	10
5.3	RECAPITULATIF DES ETAPES	10
5.4	LIVRABLES ATTENDUS	10
5.5	CADRE DE TRAVAIL	11
6	EXPERTISE ET PROFIL SOUHAITE	11
6.1	PROFIL RECHERCHE	11
6.1.1	Qualifications et compétences	11
6.1.2	Expérience professionnelle	12
7	MODALITES DE SOUMISSION	12
8	SELECTION ET ATTRIBUTION	13
8.1	CRITERES	13
8.2	CALENDRIER INDICATIF	13

0 SIGLES ET ACRONYMES

AFD	:	<i>Agence Française de Développement</i>
APP	:	<i>Analyse de Pratiques Professionnelles</i>
APS	:	<i>Accompagnement psychosocial</i>
ARV	:	<i>Antirétroviral</i>
ASFEGMASSI	:	<i>Association des Femmes de Guinée pour la lutte contre les IST y compris le Sida</i>
CAP	:	<i>Capacités pour renforcer la lutte contre le VIH/Sida en Afrique de l'Ouest</i>
CMC	:	<i>Centre Médical Communal</i>
CPP	:	<i>Partenariats pour améliorer la santé des populations en Afrique de l'Ouest</i>
CTA	:	<i>Centre de Traitement Ambulatoire</i>
DNEHPP	:	<i>Direction Nationale des Etablissements Hospitaliers Publics et Privés</i>
FEG	:	<i>Fondation Espoir Guinée</i>
PVVIH	:	<i>Personne vivant avec le VIH</i>
HN	:	<i>Hôpital National</i>
HR	:	<i>Hôpital Régional</i>
IMPULSE	:	<i>IMPliquer les Usagers.ère-s Levier pour les systèmes de Santé et l'Empowerment</i>
ONG	:	<i>Organisation non gouvernementale</i>
ONUSIDA	:	<i>Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA</i>
OS	:	<i>Objectif spécifique</i>
OSC	:	<i>Organisation de la société civile</i>
PACTES	:	<i>Patients au Cœur du Traitement et des Soins</i>
PEC	:	<i>Prise en Charge</i>
PNLSH	:	<i>Programme National de Lutte contre le Sida et les Hépatites</i>
PVVIH	:	<i>Personne vivant avec le VIH</i>
RUCHE	:	<i>Remettre les Usagers au Centre de la lutte contre le VIH</i>
RH	:	<i>Ressources humaines</i>
S&E	:	<i>Suivi-Evaluation</i>
SNPS	:	<i>Service National de promotion de la Santé</i>
SOLTHIS	:	<i>Solidarité Thérapeutique et Initiatives pour la Santé</i>
VIH	:	<i>Virus de l'Immunodéficience Humaine</i>

Organisation de solidarité internationale intervenant dans le domaine de la santé en Afrique, notre objectif est d'améliorer durablement la santé des populations, particulièrement les plus exposées, dans les pays à ressources limitées, et de renforcer leur accès à la santé.

Nous apportons une expertise en santé dans deux domaines majeurs : les maladies infectieuses et émergentes (VIH-Sida, Tuberculose, épidémies émergentes type COVID-19) et la santé sexuelle et reproductive à travers une approche par les droits. Nous explorons également les enjeux One health et les enjeux environnementaux impactant la santé humaine.

Nous œuvrons pour favoriser un accès équitable à des services et soins de santé de qualité pour toutes et tous et le respect du droit de chacun. Nous soutenons les systèmes sanitaires et leurs acteurs : professions de santé, usagers et communautés, autorités sanitaires, société civile, dans une approche de renforcement durable. Nous agissons toujours en partenariat, dans une optique de non-substitution, de transmission de nos activités aux acteurs nationaux, et de pérennisation.

En 2024, Solthis met en œuvre une quinzaine de projets, en plus d'assistances techniques, et possède des bureaux permanents dans 5 pays : la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Niger, le Sénégal et la Sierra Leone.

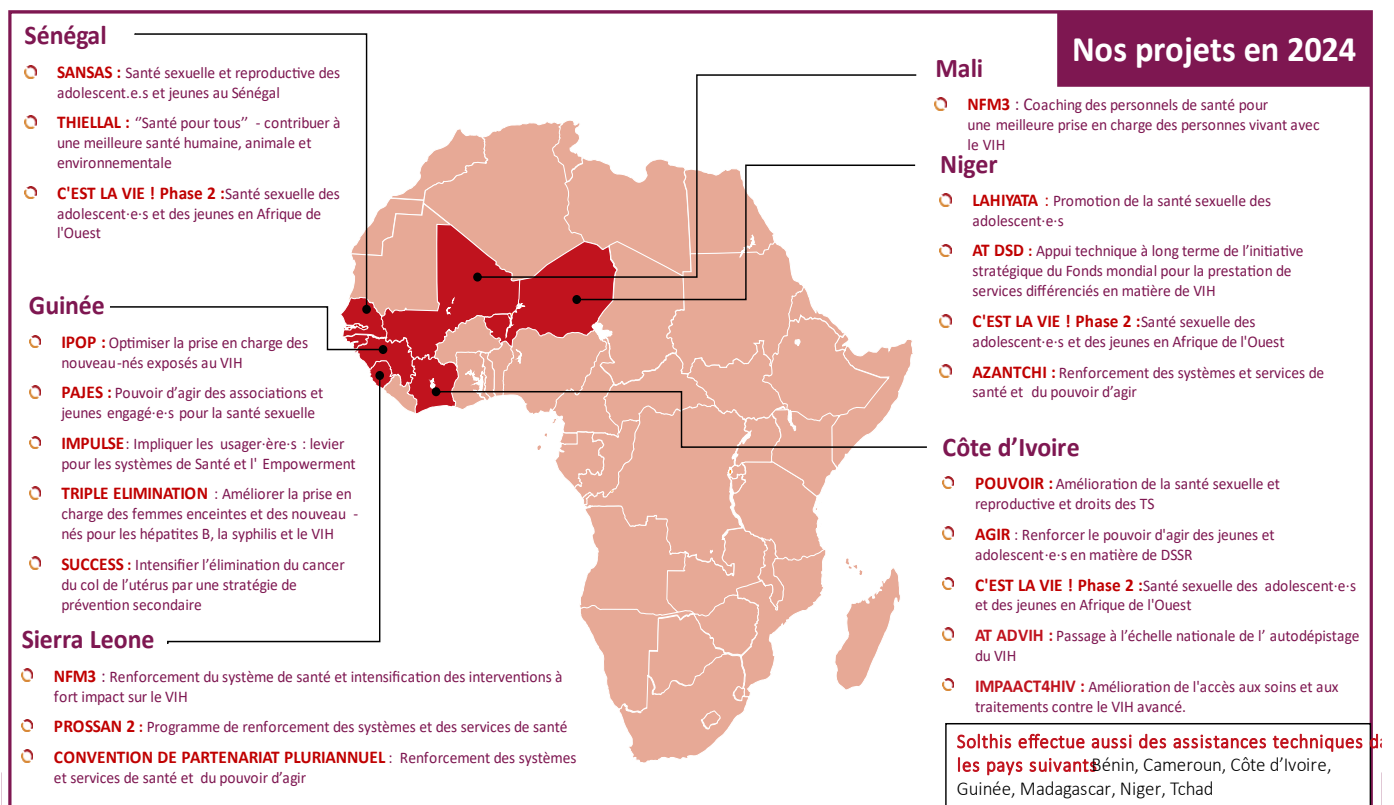


Figure 1 : carte des projets de Solthis en 2024

Par ailleurs, Solthis met en œuvre entre 2022 et 2025 une convention-programme « CAP2 » cofinancée par l'AFD en vue de structurer sa stratégie et de renforcer ses compétences, au niveau organisationnel et individuel de ses membres, aussi bien en matière de gestion de projet au sens large (y compris suivi-évaluation, capitalisation, ...) que de techniques permettant de diffuser ces compétences, d'accompagner et d'améliorer celles de ses organisations partenaires pour renforcer l'impact de ses interventions.

2 LE PROJET IMPULSE EN GUINEE

2.1 Contexte

En Guinée, la prévalence du VIH/Sida est de 1,5%, ce qui représente environ 110 000 PVVIH et avec une concentration au sein de certains groupes cibles (ESCOMB 2022). Malgré d'importants efforts déployés depuis plusieurs années et une prise en charge du VIH effective dans de nombreuses structures de santé, **la couverture des besoins de prise en charge des personnes vivantes avec le VIH (PVVIH) reste encore faible**, et les objectifs des 3x95 de la lutte contre le VIH/SIDA sont encore loin d'être atteints, avec seulement 67% des PVVIH qui connaissent leur statut, 95% des PVVIH connaissant leur statut qui reçoivent un traitement ARV et 34% des PVVIH recevant un traitement ARV qui ont une charge virale indétectable.¹

2.2 Rationnel du projet

Le projet IMPULSE « IMPliquer les Usager·ères Levier pour les Systèmes de Santé et l'Empowerment » est une composante d'une Convention de Partenariat pluriannuel (CPP). Il s'agit d'un vaste programme sous-régional de Solthis avec le financement de l'Agence Française de Développement (AFD), intitulé "Partenariats pour améliorer la santé des populations en Afrique de l'Ouest", dont l'objectif général est de **contribuer à améliorer l'état de santé des populations dans les pays à ressources limitées, via le déploiement de la nouvelle stratégie de Solthis.**

Depuis 2008, Solthis a conduit plusieurs projets en république de Guinée visant à développer et améliorer la prise en charge des PVVIH en partenariat avec les institutions nationales actives dans la santé notamment le SE/CNLS, le PNLISH, la DNEHPP, et les Organisation de la Société Civile (FEG, REGAP+, FMG, ...).

Le projet IMPULSE, s'inscrit dans la continuité de ces projets et plus particulièrement dans la suite des projets PACTES (2017 – 2020) & RUCHE (2021 – 2023) qui auront permis d'expérimenter un modèle de **prise en charge centrée sur le·la patient·e**. Ces projets mettent un accent particulier sur l'amélioration du respect des droits des PVVIH à une prise en charge de qualité, axée sur le renforcement des capacités. Cette approche valorise les échanges entre les différents acteurs, soignant·es, patient·es et Accompagnateurs·rices psychosociaux·les. Parmi plusieurs résultats, ces projets ont notamment contribué à :

- Améliorer le parcours de soins à travers des rencontres régulières entre patient·es et soignant·es pour animer le processus de diagnostic participatif et suivi collectif ;
- Repenser le service support aux patient·e.s en y intégrant des activités d'empowerment et de promotion de la santé dans l'accompagnement psychosocial et le renforcement de capacité par l'approche du tutorat ;
- Initier un travail de réflexion autour de la relation soignant·e-soigné·e et la prise en compte de son influence sur la qualité des soins, l'adhésion des patient·es et la dynamique d'équipe.

Le modèle de prise en charge centrée sur le·la patient·e cible trois (3) dimensions centrales, comme l'illustre la partie jaune du schéma ci-dessous : le parcours du patient, la relation soignant·e-soigné·e et l'accompagnement psychosocial.

¹ Spectrum Estimations, 2021

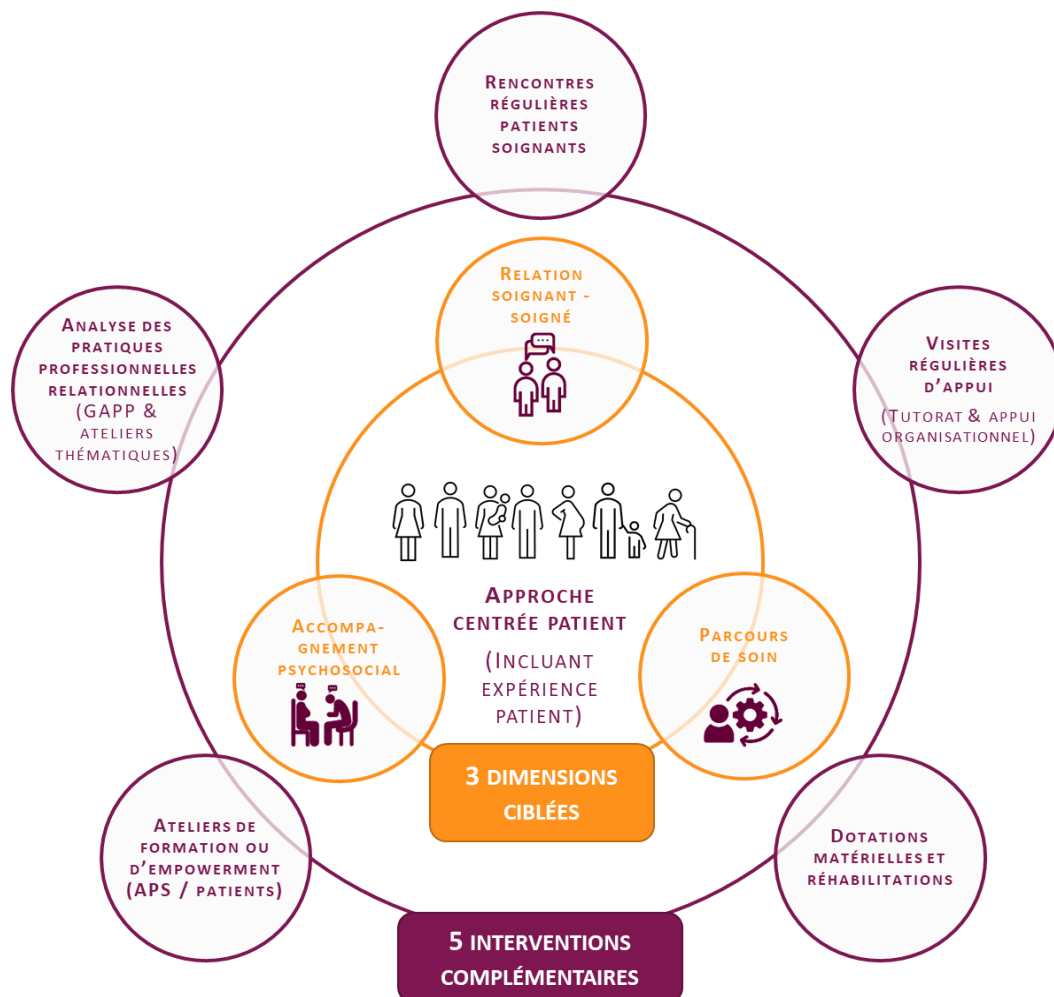


Figure 2: Cadre conceptuel des dimensions ciblées en matière de renforcement de l'offre de service de prise en charge du VIH et des modalités prévues pour agir dessus et implémenter la prise en charge centrée sur le-la patient-e-e

Parmi plusieurs résultats, le projet PACTES et RUCHE ont participé au renforcement de capacité des organisations de la Société Civile (OSC) notamment en ce qui concerne leur structuration et leur montée en puissance dans la maîtrise de l'activité qu'elles ont choisi, le plaidoyer pour le cas du Collectif.

2.3 Historiques de la création du Collectif :

Le Collectif inter associatif pour le plaidoyer et la promotion des droits des patient-es a été créé en 2017 sous l'impulsion de Solthis dans le cadre de la mise en œuvre du Projet **PACTES (2017 – 2020)** en renforçant la capacité des OSC membres pour jouer pleinement leurs rôles d'alerte et de soutien aux patients au niveau des sites, pour contribuer à créer une force collaborative dans l'interpellation des politiques par le plaidoyer et pour l'amélioration de leur engagement à soutenir le développement d'une prise en charge de qualité dans le respect des droits des patients. Le Collectif est constitué de douze organisations de la société civile guinéenne et est régi par une charte qui guide son fonctionnement. Il s'agit de :

- REGAP+ (Réseau Guinéen des Association des Personnes infectées et affectés par le VIH)
- REFIG (Réseau des Femmes infectées et affectées par le VIH/Sida en Guinée)
- FEG (Fondation Espoir Guinée)
- FMG (Fraternité Médicale Guinée)
- AAECG (Afrique Arc-En-Ciel Guinée)
- ASFEGMASSI (Association des Femmes de Guinée pour la lutte contre les infections sexuellement transmissibles y compris le Sida)

- GSP (Guinée Solidarité Positive)
- VIE+ (Vivre positivement)
- AGFA (Association guinéenne des femmes actives)
- GEPC (La guinéenne émancipée pour la citoyenneté)
- AGV+ (Association guinéenne des veuves)
- AGUIP+ (Association guinéenne des personnes infectées et affectées par le VIH/Sida)

La finalité du Collectif est d'améliorer les engagements des acteurs associatifs à soutenir le développement d'une prise en charge de qualité et le respect des droits des patient.e.s. Les membres du Collectif échangent autour des enjeux liés à l'action collective sur l'amélioration globale du circuit du patient et l'organisation des soins lors des réunions mensuelles. Entre 2016 et 2019, le collectif inter associatif a élaboré un premier plan de plaidoyer en vue d'un portage facilité des principaux messages ciblés relatifs à la promotion des droits des PVVIH. Quelques actions de plaidoyer ont été réalisées à cette phase dont entre autres :

- Plaidoyer pour l'institutionnalisation d'une journée guinéenne des droits des patient.e.s
- Plaidoyer pour l'adoption de la charte des droits des patient.e.s
- Activités de sensibilisation sur les droits des patients
- Activités de plaidoyer et de sensibilisation à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le Sida

Cette collaboration poursuivie sur le projet **RUCHE (2020 – 2023)** a permis de redéployer la méthodologie de planification participative par une approche orientée changement auprès du Collectif pour développer un plan stratégique de plaidoyer et un plan de renforcement des capacités du Collectif pour sa montée en compétence dans la maîtrise du métier de plaidoyer. Le travail de planification participative appuyé par un consultant a permis de préciser le plan stratégique du Collectif afin de faciliter le portage des activités de plaidoyer déclinées. Plus précisément, l'appui Solthis au Collectif inter associatif s'est focalisé sur les aspects suivants :

- Réalisation d'ateliers de planification participative axés sur la définition d'une vision stratégique partagée et la déclinaison de chemins de changement associés
- Déclinaison d'un plan de renforcement articulés aux changements que se donne le Collectif inter associatif
- Appui à la mise en œuvre des activités de plaidoyer ciblées par le Collectif entre 2020 et 2023.

Dans le cadre de l'accompagnement, les membres du collectif ont suivi des renforcements de capacité dont entre autres la formation sur les techniques de communication, la formation sur le plaidoyer et la facilitation d'un voyage d'étude et de partage d'expériences avec les OSC Sénégalaise.

Cet appui aura permis au Collectif de mener une analyse des goulots d'étranglement de la mise en œuvre du plaidoyer et de déterminer les actions significatives qui faciliteront la mise en œuvre du plaidoyer, dont la réalisation d'une étude relative à l'évaluation des barrières juridiques et socioculturelles dans l'accès aux droits des patient.e.s. Cette étude permettra au collectif de disposer des arguments issus du contexte guinéen et sur lesquels s'appuyer pour mener un plaidoyer efficace.

Dans la poursuite de la collaboration, le projet IMPULSE a inscrit dans les priorités avec le Collectif :

La réalisation de ladite étude

2.7 Données clés sur le projet

Dates

Tranche 1

-) **Date de début** : Septembre 2023
-) **Date de fin** : Juin 2025

Tranche 2 – sous condition de validation

-) **Date de début** : Juillet 2025
-) **Date de fin** : Juin 2027

Bailleurs

-) AFD (Agence Française de Développement)

○ Partenaires opérationnels

) Structures sanitaires

- » Hôpital National Ignace Deen
- » Hôpital Régional de Conakry
- » Centre Médical Communal de Ratoma
- » Centres de santé d'ASFEGMASI
- » 2 structures à Boké

) Partenaires associatifs

- » FEG
- » Collectif inter associatif (FMG, REGAP+, REFIG, FEG, ASFEGMASSI, Afrique Arc en Ciel Guinée)

) Partenaires institutionnels

- » Ministère de la Santé à travers le Programme National de Lutte contre le VIH/SIDA et les Hépatites (PNLSH)
- » Direction Nationale des Etablissements Hospitaliers Publics et Privés
- » Service National de Promotion de la Santé
- » Université Gamal Abdel Nasser de Conakry (UGANC) à travers le Centre d'excellence Africain pour la lutte contre les maladies Transmissibles CEA-PCMT

2.8 Objectif du projet

○ Objectif global

Le projet IMPULSE vise à renforcer les services et systèmes de santé publics et communautaires, par des approches centrées sur l'usager·ère.

Cette prestation s'inscrit dans l'OS1 de la CPP : "Les services et systèmes de santé publics et communautaires des pays ciblés sont renforcés et mieux centrés sur l'usager·ère »

2.9 Résultats attendus du projet

- **Résultat attendu 1** : La Gouvernance intégrant les usager·ères pour prendre en compte l'expérience patient est améliorée
- **Résultat attendu 2** : Les services de soutien aux patient.e.s sont renforcés
- **Résultat attendu 3** : Les Pratiques professionnelles relationnelles sont améliorées

2.10 Place de l'expertise recherchée dans le projet

Cette prestation est l'une des activités prévues pour l'atteinte du résultat 2 et contribue à l'atteinte du résultat 1.

3 PRESENTATION DE L'EXPERTISE RECHERCHEE

3.1 Contexte & analyse

La république de Guinée à l'instar de nombreux pays de l'Afrique subsaharienne éprouve d'énormes difficultés pour son développement. L'accès aux services sociaux de base telle que la santé reste problématique. Les politiques, lois et autres instruments juridiques pour la plupart hérités de la période coloniale ne sont pas toujours adaptés aux réalités locales. L'évolution du contexte nécessite la mise en place des nouveaux instruments juridiques actualisés et qui répondent au mieux aux besoins des communautés. Certains engagements internationaux sont pris sous la pression des PTF (Partenaires techniques et financiers) mais ne sont ni dotés des moyens subséquents pour leur application, ni appropriés par la partie nationale.

Dans cette situation, la société civile doit pleinement participer au processus de décisions politiques. Elle est appelée à contribuer au développement économique et social, au renforcement de l'Etat de droit, à la promotion de la bonne gouvernance, et à servir de relais pour une partie de l'opinion publique. Pour jouer son rôle avec efficacité et efficacité, la société civile doit être dotée en outils de plaidoyer afin d'être véritablement la voix de l'opinion publique et une force de proposition.

Dans le domaine de la promotion des droits des patients, le respect des droits des patients est un impératif partout au monde au regard de l'évolution du cadre législatif et réglementaire. Plusieurs mesures relatives aux droits des patients dont entre autres. On peut citer entre autres :

- le préambule de la constitution de 1946 de l'organisation mondiale de la santé (l'OMS) ;
- la déclaration universelle des droits de l'Homme initiée par les Nations Unies en 1948 ;
- la Convention européenne des droits de l'Homme ou Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales de 1950 ;
- la convention pour la protection des Droits de l'Homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine du 04 avril 1997.

En République de Guinée, particulièrement, la Constitution reconnaît la santé comme un droit préalable à la jouissance des autres droits fondamentaux. Le pays s'est doté d'une Politique Nationale de Santé qui est l'instrument de la mise en œuvre de cette obligation constitutionnelle, qui s'intègre dans la politique globale du développement du pays et qui vise « une Guinée où toutes les populations sont en bonne santé, économiquement et socialement productives, bénéficiant d'un accès universel à des services et soins de santé de qualité avec leur pleine participation ». Le code de déontologie médicale décrété depuis le 05 décembre 1996 décrit les devoirs généraux des médecins dans le respect de la vie humaine, de la personne et de la dignité.

Dans le cadre de la lutte contre le VIH, dans l'optique de lutter efficacement pour le respect des droits des PVVIH et des populations clés et vulnérables, La loi L025 de 2005 sur la prévention, la prise en charge et le contrôle du VIH/Sida a été révisée et promulguée en Loi L2024, 001 CNT le 12 janvier 2024 prévention du VIH, prise en charge et protection des PVVIH. Bien que les réseaux et communautés affectés ne soient pas encore bien renforcés, ils participent aux instances décisionnelles notamment les réunions de concertation, l'élaboration des documents de stratégie (processus d'élaboration de la GC7, Comité de suivi stratégique de l'ICN, l'évaluation du Cadre Stratégique National, plan d'élimination de la transmission mère-enfant etc.).

En ce qui concerne la participation communautaire à la promotion des droits des usager·ères, des réseaux associatifs ont également été mis en place et des campagnes de plaidoyer en faveur de l'amélioration des droits des patient.e.s, à partir de l'expérience de la lutte contre le VIH. Le Collectif figure parmi ces groupement d'OSC qui s'inspirent de l'expérience de l'engagement communautaire sur le plaidoyer en faveur des PVVIH pour étendre leur champ d'intervention sur le droit des usager·ère en général.

Avec l'appui de Solthis depuis sa création, le Collectif mène des actions de plaidoyer pour la promotion des droits des patient·es. Les organisations membres ont été renforcées dans leur structuration et leur montée en puissance dans la mise en œuvre du plaidoyer en faveur des droits des patient.e.s. Ce Collectif s'est doté d'un plan stratégique de plaidoyer pour la promotion des droits des PVVIH et avait initié un travail avec le ministère de la Santé et de l'hygiène publique qui a permis l'élaboration d'une charte nationale sur la promotion des droits des usager.es sous la conduite du Service National de Promotion de la santé.

Malgré les efforts consentis, on note toujours une faible efficacité dans le plaidoyer à cause une série de barrières juridiques dans l'application des lois et mesures qui ont pourtant été prises, et qu'on souhaite donc analyser . On peut noter entre autres ;

- La charte nationale sur le droit des usager·ères
- Loi L2024, 001 CNT le 12 janvier 2024 prévention du VIH, prise en charge et protection des PVVIH
- Les arrêtés portant :
 - sur la gratuité de la prise en charge du VIH,
 - la gratuité de la césarienne,
 - la prise en charge de enfants de 0 à 05 ans.

- La création, attributions, organisation et fonctionnement des comités régionaux d'appui à la qualité des soins et à la sécurité des patients
- La création de comités de relation avec les usagers dans les hôpitaux publics de la république de Guinée
- L'institutionnalisation de l'utilisation de la check-list de sécurité chirurgicale des patients dans les établissements de soins pratiquant les interventions chirurgicales
- L'organisation de la lutte contre les événements indésirables associés aux soins dans les établissements de santé publics, parapublics et privés
- Les recommandations de l'OIT 200 sur la lutte contre le VIH en milieu de travail

C'est dans ce contexte que cette étude a été commandée pour faire une analyse des barrières d'accès aux droits des patient.e.s pour fournir au Collectif des éléments tangibles pour orienter leur plaidoyer.

3.2 Objectifs de l'expertise

3.2.1 Objectif général

Fournir une expertise technique visant à faire une analyse des textes législatifs et réglementaire relatifs aux droits des patient.e.s pour identifier les principaux obstacles à leur application et suggérer des angles d'actions de plaidoyer.

3.2.2 Objectifs spécifiques

La revue des textes réglementaires et législatifs en lien avec les droits des patient.e.s est une démarche essentielle pour comprendre les enjeux et les obstacles à l'application de ces droits. Voici les objectifs spécifiques alloués à l'expertise :

- **Identification des droits** : Examiner les textes de loi, les décrets et recommandations internationales relatifs aux droits des patient.e.s. Identifier les droits spécifiques accordés aux patient.e.s, les obligations des professionnels de santé et les procédures à suivre
- **Analyse des barrières** : Identifier les obstacles à l'application de ces droits ou mesures de protection.
- **Plaidoyer** : Proposer des actions pour renforcer l'application des droits des patient.e.s.

3.3 Résultats attendus

Il est attendu de cette étude qu'une proposition d'actions de plaidoyer soit faite sur la base d'une analyse des barrières juridiques et réglementaires relatives à l'application des droits des patient.es. Il est vivement souhaité d'assurer la bonne compréhension de chaque texte analysé et de son contexte d'application. Chaque texte devrait être pris dans sa version récente pour éviter de faire une analyse erronée ou dépassée. En outre, le travail doit prendre en compte des considérations spécifiques telles que les droits des mineurs, les personnes protégées, les femmes et les personnes vivant avec le VIH.

3.4 Méthodologie souhaitée

Pour mettre en œuvre cette étude, nous souhaitons que la méthodologie soit qualitative avec une forte dimension participative pour évaluer les difficultés d'application des textes en liens avec les droits des patient.es et faire des propositions d'action adaptées au contexte national.

4 DESCRIPTION DE LA MISSION

Le/la consultant.e sera placé.e sous l'autorité du département Empowerment et partenariat OSC notamment le Responsable OSC, Communication, Plaidoyer du projet IMPULSE et la coordinatrice du département. Il devra travailler en étroite collaboration avec l'équipe projet, le Collectif interassociatif pour le plaidoyer et la promotion des droits des patients et les partenaires institutionnels.

4.1 Descriptif succinct de la mission

La mission consiste à collecter des textes réglementaires et législatifs en liens avec les droits des patient-es, les analyser, procéder à la classification des droits identifiés, à leur comparaison et à leur mise en perspective. Il sera aussi question de les interpréter et de classer ce qui constituerait de blocages dans l'application avant de procéder à des entretiens avec les parties prenantes pour produire une Analyse des obstacles qui empêchent la pleine application des droits des patient.es. A l'issue de ce travail, des recommandations vont être faites pour servir d'action de plaidoyer et une restitution du travail sera faite.

4.2 Activités spécifiques et responsabilités du-de la consultant-e

La consultance est prévue pour le mois de juillet et comprend une mission sur le terrain de 5 à 7 jours ouvrables à Conakry. Les différentes étapes de la mission sont les suivantes :

- Étape 1 – Préparation : Revue documentaire et préparation de la méthodologie et des outils requis pour la mission terrain (2-3 jours).
- Étape 2 – Mission terrain : Mission sur le terrain en juillet 2024 pour mettre en œuvre la méthodologie développée par la.le consultant.e, qui inclura :
 - **COLLECTE DES TEXTES** : rassembler les lois, décrets, recommandations et chartes concernant les droits des patient.es.
 - **ANALYSE JURIDIQUE** : Examiner chaque texte pour comprendre ses implications et ses limites.
 - **REDACTION D'UN AVIS D'EXPERT.ES** : fournir un avis soutenu d'expert.es en droit de la santé sur l'analyse des textes.
 - **ENTRETIENS AVEC LES PARTIES PRENANTES** : Interroger les professionnel.les de santé, les patient.es et les associations.
- Étape 3 – Rapport de l'étude : 1ere version du Rapport, retour et consolidation et validation du rapport final. Ce rapport sera la **SYNTHESE DES RESULTATS** (informations collectées réunies et les barrières d'application identifiées et des propositions de pistes de plaidoyer.

4.3 Récapitulatif des étapes

Il s'agit ici d'une suggestion globale du déroulé possible pour cette expertise. Le.a Consultant.e est libre de proposer le déroulé qu'il.elle souhaite dans sa proposition de méthodologie lors de sa candidature. Ce déroulé pourra ensuite être adapté selon les différentes contraintes.

ETAPES	LIVRABLES
Préparation	
<ul style="list-style-type: none"> • Revue des documents collectés • Elaboration de la méthodologie 	Note méthodologique précisant les grandes lignes de la mission, les outils à utiliser
Mission terrain	
<ul style="list-style-type: none"> • Collecte des textes • Analyse des textes juridiques et réglementaires collectés • Rédaction d'un avis d'experts • Entretiens avec les parties prenantes 	Notes d'expertises sur les textes analysés Rapport d'experts présentant les difficultés d'application identifiées et les pistes d'intervention
Rapport de l'étude	
<ul style="list-style-type: none"> • Production des drafts • Echanges / relectures des documents 	Rapport final

4.4 Livrables attendus

- ✓ Au démarrage, il sera demandé au/à la consultant.e de soumettre un noté méthodologique de démarrage de 8 pages maximum, qui pourrait être une version actualisée de la proposition technique soumise lors du processus de candidature. Il comprendra les discussions initiales de cadrage de la mission et visera à assurer une compréhension mutuelle des objectifs, du plan d'actions et du calendrier de réalisation de l'étude.
- ✓ A la fin de la mission sur le terrain, le/la consultant.e présentera les principaux résultats préliminaires de la mission sur le terrain aux OSC partenaires, à l'équipe de Solthis en Guinée et ses partenaires en utilisant une présentation PowerPoint ou équivalent.
- ✓ A la fin de l'étude, il sera demandé au(x) consultant(s) de soumettre :
 - Un rapport d'étude (20-30 pages maximum, hors annexes), comprenant les résultats, les analyses et les recommandations. Il doit aussi inclure les références précises aux textes législatifs et réglementaires étudiés.
 - Afin de faciliter la validation du livrable, la structuration suivante est suggérée. Toutefois le consultant est libre de proposer une structuration qui fasse ressortir clairement les attentes de l'études
 - Une introduction sur l'importance des droits des patient.es.
 - La liste des textes analysés.
 - Une description des barrières identifiées.
 - Des recommandations pour le plaidoyer.
 - Il s'agira de recommandations stratégiques et opérationnelles, se concentrant avant tout sur la mise en œuvre du plan de plaidoyer du Collectif, mais incluant, dans une moindre mesure, des recommandations à plus long terme pour mieux structurer l'accompagnement aux plaidoyers.
 - Des annexes avec les textes de loi et les références

Le rapport sera revu par Solthis et fera probablement l'objet d'une ou deux séries de modifications avant d'être considéré comme définitif.

4.5 Cadre de travail

- Avant le démarrage, Solthis organisera une réunion de cadrage avec le/la consultant.e aux bureaux de Solthis ou à distance.
- Pendant tout le déroulement de la consultance, le/la consultant.e travaillera en étroite collaboration avec l'équipe du projet. Celle-ci facilitera la réalisation des activités et apportera un appui nécessaire pour le bon déroulement de l'activité sur le terrain. Un point focal de l'équipe sera identifié pour faciliter les échanges.
- Les autres parties prenantes de ce projet (Institutions étatiques, organisations de la société civile notamment la coalition et l'observatoire, autres ONG) seront également consultées pour apporter leurs contributions dans le cadre de cette consultance.

5 EXPERTISE ET PROFIL SOUHAITE

5.1 Profil recherché

5.1.1 Qualifications et compétences

5.1.1.1 Qualifications

- Être titulaire d'un diplôme universitaire du niveau BAC+3 (au moins) dans les domaines de la gouvernance, du droit, des sciences sociales ou humaine, des sciences de développement ou tout autre domaine connexe.
- Une formation complémentaire (diplôme universitaire ou postdoctoral) en plaidoyer, communication, droits en santé, santé publique ou sur le VIH et sa prise en charge, une spécialisation en animation d'ateliers / de formation

(en particulier en pédagogie active) ou sur l'accompagnement au changement en contexte de soin sont des points positifs pour la candidature.

- Une formation à la prise en compte des dimensions interculturelles peut être un point positif.

5.1.1.2 Compétences et aptitudes

- Excellente capacité de synthèse et de rédaction des documents.
- Maîtrise des outils de collecte et d'analyse des données socioéconomiques (qualitative et quantitative).
- Compétences dans le domaine des entretiens/interviews en groupe ou individuel
- Capacité à travailler sans supervision et sous pression
- Bonne aptitude à travailler en équipe

5.1.1.3 Compétences linguistiques

- Connaissance du français obligatoire
- Connaissance des principales langues de Guinée (Soussou, Malinké, Peul) est un atout.

5.1.1.4 Compétences numériques

- Maîtrise du paquet office (Word, Excel, Powerpoint). La maîtrise de l'analyse des données avec Excel ou d'autres statistiques serait un atout

5.1.2 Expérience professionnelle

- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de prise en charge VIH
- Avoir une connaissance des textes de loi qui protègent les personnes vivant avec le VIH
- Avoir mené des accompagnements formatifs / tutorats des équipes soignantes en milieu de soins
- Avoir participé à l'élaboration de documents méthodologiques, pédagogiques ou techniques
- Avoir déjà réalisé des consultances commanditées par des organismes de la solidarité internationale est un plus

Solthis applique une politique de non-discrimination à l'embauche fondée uniquement sur les compétences, le niveau d'expérience et le savoir-être de ses candidats et ne fonde en aucun cas ses critères de sélection sur des notions telles que le genre, l'âge, la nationalité, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, l'appartenance religieuse, l'état de santé ou toute condition, handicap ou pathologie.

6 MODALITES DE SOUMISSION

- **L'offre technique présentera** : 8 pages maximum
 - La bonne compréhension des termes de référence
 - Une proposition de calendrier pour le déroulement de la consultance
 - Les références pertinentes ou tous travaux antérieurs pouvant attester de l'expertise acquise et soulignant les points forts du/de la/des candidat.e.s
 - Le CV et les coordonnées complètes du/de la consultant.e en annexes
 - Tout élément jugé utile par le prestataire pour éclairer le choix de Solthis
- ✓ Une **offre financière détaillée** en euros, avec ou sans TVA et selon le chronogramme proposé, et précisant :
 - les honoraires unitaires (distinguant le travail réalisé)
 - autres coûts annexes si nécessaire (reproduction de documents, acquisition d'outils ou matériel)

Les coûts inhérents aux déplacements dans Conakry ne sont pas à inclure.

- **Modalité d'envoi** : par courriel à l'adresse suivante : recrutement.guinee@solthis.org avec la mention dans l'objet « *Candidature Expertise APP - IMPULSE* »

Toute offre reçue fera l'objet d'un accusé de réception. En l'absence de ce message, contacter nous à partir de notre site Internet

7 SELECTION ET ATTRIBUTION

7.1 Critères

Les propositions reçues seront évaluées par le comité de sélection interne sur les critères suivants :

- **Qualité et précision de l'offre technique**
- **Qualité, précision et montants de l'offre financière**

La grille d'analyse suivante sera utilisée par au moins 2 évaluateurs, à partir des critères détaillés précédemment :

Critères objectivement appréciés	Barème
Expériences et compétences	40
Expériences professionnelles du/de la prestataire en lien avec la commande	30
Formation du/de la prestataire en lien avec la commande	10
Méthodologie utilisée / planification	40
Cohérence de la proposition technique en lien avec la commande (chronogramme, approche méthodologique, compréhension des TDRs)	30
Reprise des livrables attendus de manière adaptée	10
Offre financière	20
Offre financière détaillée et compétitive	20
TOTAL	100

7.2 Calendrier indicatif

- Diffusion des TDR de l'appel d'offres : **31 mai 2024**
- Date limite pour le dépôt des offres : **dimanche 30 juin 2024 à 17h GMT**
- Entretiens en vue de la sélection finale : **si nécessaires, pourraient être réalisées la semaine du 08 juillet 2024**
- Notification de la sélection finale aux soumissionnaires : **semaine du 08 juillet 2024**
- Démarrage de la consultance : **entre 15 juillet et début août 2024**
- Date de fin de la consultance : **25 juillet 2024**